



2A FORMATION

Programme de formation Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

OBJECTIFS:

Connaître les moyens techniques et matériels permettant de maîtriser l'aéraulique d'un chantier, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des plans de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), et de les faire appliquer, être capable de définir des procédures opératoires adaptées et spécifiques de l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers. Être capable de les faire appliquer.

Être capable de définir des procédures de contrôle en cours de chantier et de les faire appliquer (concernant notamment les mesures d'exposition, l'étanchéité, les rejets et l'atmosphère de la zone de travail, le tunnel de décontamination);

Maîtriser l'aéraulique d'un chantier.

Publics concernés:

Employeur ou toute personne possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Durée et horaire: 2 jours soit 14 heures

8h30-12h / 13h30-17h

Pré-requis :

Etre titulaire d'une attestation de compétences amiante Encadrant Technique $\mathbf{1}^{\text{er}}$ recyclage à jour.

Avoir 18 ans minimum.

Avoir une aptitude médicale au poste de travail. Une bonne maîtrise de la langue française.

Effectifs de session :

3 personnes minimum, 8 personnes maximum

Résultat visé :

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'une attestation de compétences Encadrant Technique SS3 d'une validité de 3 ans.

Méthodes pédagogiques et outils :

- Présentations informatiques
- Plateforme pédagogique avec niveau 1, 2 et 3
- Salle de cours, supports pédagogiques,
- Mise en situation pratique chantiers intérieures et extérieures
- APR Demi-masque, ventilé et adduction d'air
- Livret stagiaire

Modalités d'évaluations des acquis de la formation :

Évaluation théorique QCM (20 questions) et examen pratique mise en situation 80 pts (3h)

Accessibilité du public en situation de handicap :

Lien vers notre site INTERNET 2a-formation.fr
➤ Onglet « ACCESSIBILITE HANDICAP »

Contact:

Administratif: 04 67 64 19 22 contact@2a-formation.fr

Référent handicap: Romuald GOUNANT 06 03 17 65 68

Compétences du formateur :

Formateur à la prévention des risques amiante INRS/OPPBTP Sous-section 3

Tarifs:

715€ HT/Personne

Cette formation s'effectue en Présentiel





2A FORMATION

Programme de formation Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Lieu de Formation :

Dans nos locaux à Mauguio 34130 ou à Saint Maximin La Sainte Baume 83470 ou en INTRA

Date:

Calendrier sur demande (possible via notre site internet)

Contenu:

JOUR 1

Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;

Être capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques.

Être capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations. Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.

Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures.

Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante.

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets :

Cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme,

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

Connaître les régions amentifères.

Dispositions relatives à la surveillance médicale, Traçabilité des expositions.

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante.

Notamment protection des travailleurs, Traçabilité des expositions.

Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer;





2A FORMATION

Programme de formation Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Contenu:

Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...);

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante.

Notamment protection des travailleurs.

Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer.

Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.

Procédures de décontamination du personnel et des équipements.

Les risques afférents aux interventions sur les matériaux amianté (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) notamment protection des travailleurs. L'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail.

Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs.

Consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail.

connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les limites de ces repérages;

connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante — repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — mission et méthodologie »).





2A FORMATION

Programme de formation Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Contenu:

Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires.

Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;

Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante — repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — mission et méthodologie »).

Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;

Connaître les régions comportant des terrains amiantifères ;

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;

Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;

Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;

Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

Être capable d'établir et de définir les procédures:

Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions.

Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

Les procédures de décontamination du personnel et des équipements.

Contenu:





2A FORMATION

Programme de formation Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

JOUR 2

Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés.

Être capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer.

Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante.

Évaluation QCM questions

Évaluation pratique en continu est élaborée à partir d'une étude de cas permettant d'évaluer le stagiaire.